

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 13 février 2019 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gael KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

**PRÉSENTS** : MMES CARBO, AUGER, TULET, CALMETTES, KERVERN, BOUSSEMART. MM CIERCOLES, ANJARD, VERDIER, CARLES, GUITARD, MARCHAND.

**ABSENT NON EXCUSE** : M. THURIES

**ABSENT EXCUSE** : MM MONTALIEU.

**PROCURATIONS** : MM TIBAL à MM ANJARD.  
MME VOLTES à MM CIERCOLES.  
MME SAGET à MME CARBO.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des précédents conseils en date du 29 novembre 2018 et du 21 janvier 2019.

**1- Annulation de la délibération du 07 novembre 2018 n° 067/2018 relative à la signature de la convention pour implantation de mobiliers urbains destinés à recevoir des affiches pouvant supporter des informations locales au besoin des usagers de la voie publique (Société ATTRIA).**

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que lors du Conseil Municipal du 07 novembre 2018, il avait été décidé la mise en place d'implanter des mobiliers urbains (au nombre de quatre) destinés à recevoir des affiches de 2 m<sup>2</sup> maximum pouvant supporter des informations locales afin de répondre au besoin des usagers de la voie publique. Une convention avait été signée.

La délibération n°067/2018 n'étant pas applicable, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son annulation ainsi qu'à l'annulation de sa convention.

**Voté à l'unanimité**

**2- Nouveaux tarifs de location de la Maison du Temps Libre pour les habitants de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que lors du Conseil Municipal du 07 novembre 2018, il avait été décidé la mise en place de nouveaux tarifs de location pour la Maison du Temps Libre.

Il rappelle les tarifs comme suit :

<b>Habitants de la commune :</b>	
Du samedi 9h00 au lundi 9h00	500,00 €
<b>Hors commune :</b>	
Du samedi 9h00 au lundi 9h00	700,00 €

*Il sera également demandé un dépôt de garantie de :*

- 305,00 € pour dégradations éventuelles.
- 80,00 € pour le nettoyage de la salle.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de revoir à la baisse le tarif de location de celle-ci uniquement pour les habitants de la commune.

Il propose le tarif comme suit ;

**Habitants de la commune :**

Du samedi 9h00 au lundi 9h00 350,00 €

*Il sera également demandé un dépôt de garantie de :*

- 305,00 € pour dégradations éventuelles.

- 80,00 € pour le nettoyage de la salle.

**Voté à l'unanimité**

**3- Acquisition de tapis (tatami) à l'Espace COCAGNE – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2019, il a été voté l'achat de tapis (tatami) pour l'Espace COCAGNE d'un montant HT de 6 840.00 € soit 8 208.00 € TTC.

Il précise que dans ce devis l'achat de box de protection afin de protéger ces tapis avait été omis.

Il représente donc un devis de la Société SPORTCOM pour un nouveau montant HT de 8 106.67 € soit 9 728.00 € TTC, un nouveau dossier de demande de subvention sera donc déposé auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne avec ce nouveau montant.

**Voté à l'unanimité**

**4- Autorisation de signer la convention de services avec le Conseil Départemental pour la bibliothèque municipale.**

Monsieur le Maire indique à son assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne nous propose de signer une convention « classique » pour la bibliothèque municipale donnant accès à l'intégralité d'une nouvelle offre, il donne lecture de cette convention. Il demande à son assemblée l'autorisation de signer cette convention.

**Voté à l'unanimité**

**5- Choix d'un nom pour l'école maternelle.**

Annulée

**6- SDEHG : Vote d'une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000,00 € maximum de participation communale – Petits travaux.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000,00 € maximum de participation communale.**

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

**Voté à l'unanimité**

**7- Acquisition d'une auto laveuse pour l'espace COCAGNE – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une auto laveuse pour le nettoyage des sols de l'Espace COCAGNE.

Il présente deux devis :

- Société SPE pour un montant HT de 4 690.00 € soit 5 628.00 € TTC.
- Société SANOCHIM pour un montant HT de 4 190.00 € soit 5 028.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de retenir la Société SANOCHIM pour un montant HT de 4 190.00 € soit 5 028.00 € TTC et propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**Voté à l'unanimité**

**Fin de la séance : 22h00**